



Conditions d'admission à la Licence Professionnelle ICPAC

La licence professionnelle est destinée à des étudiants en formation initiale (statut apprenti) ou des personnes en situation de reprise d'études (statut contrat professionnel) ayant validé une formation scientifique de niveau Bac+2. Les candidats n'ayant pas une formation à forte orientation chimique devront montrer leur aptitude à suivre efficacement un enseignement basé sur la chimie et la physico-chimie.

La liste ci-dessous -non limitative- indique les formations pouvant donner accès à la licence professionnelle :

- BTS Chimie
- DUT Chimie ; Mesures Physiques; Génie chimique ...
- L2 Sciences de la Matière ; Sciences Chimiques ou équivalent
- DEUST comportant une formation en chimie de niveau requis ...
- Classes Préparatoires aux Grandes Écoles : Physique-Chimie-Sciences de l'Ingénieur
- Biologie-Physique-Chimie-Sciences de la Terre (BPCST) ...

La Licence Professionnelle ICPAC peut également être suivie en formation continue. La formation continue est susceptible d'intéresser les personnels de niveau technicien et technicien supérieur des laboratoires d'analyse et de contrôle qualité, désirant valider leurs acquis professionnels par une formation diplômante. Les modalités de mise en œuvre de la validation des acquis professionnels (VAP) et des acquis de l'expérience (VAE) peuvent être discutées avec [UnicePro](#) [1], le service de formation continue de l'Université.

ATTENTION : il n'est pas possible d'aménager les horaires !

Le site [UnicePro](#) [1]

[Contacts](#)

Source URL:

<http://licence-icpac-unice.fr/fr/conditions-d%E2%80%99admission-%C3%A0-la-licence-professionnelle-icpac>

Links:

[1] <http://unice.fr/unicepro/asure/formation/formation-continue>